

*Initiatives ministérielles*

prêts à mettre de côté leurs divergences et à travailler à la réalisation d'un objectif commun.

Une des premières priorités du gouvernement devrait être d'éliminer le double emploi qui entraîne le gaspillage des deniers publics à une époque où nous manquons d'argent. Si les parties s'entendaient sur une façon d'aborder l'environnement et les évaluations environnementales en particulier, elles parviendraient à une plus grande efficacité et supprimeraient en partie la confusion actuelle.

Grâce aux accords intergouvernementaux sur l'harmonisation, on peut coordonner les activités et clarifier les rôles tout en s'assurant de réaliser des objectifs communs. Il est évident que les relations fédérales-provinciales ne pourront être harmonieuses et efficaces que si les deux parties ont de bons rapports sur le plan du travail et partagent les mêmes objectifs de la politique. Pour cela, ces relations doivent être fondées sur la coopération, plutôt que sur la concurrence.

Voici qui montre bien l'énorme coût des chevauchements. Si on en croit une étude réalisée par le Conseil du Trésor, 45 p. 100 des programmes fédéraux entraînant des dépenses de plus de 40 milliards de dollars empiètent à divers degrés sur les programmes provinciaux et leur font concurrence. Nous n'avons tout simplement pas les moyens de nous permettre ce double emploi.

En conclusion, si je souscris à cette initiative qui a pour objectif de réduire à une seule évaluation fédérale les évaluations environnementales d'un projet, c'est simplement parce que c'est un pas dans la bonne direction, c'est-à-dire une évaluation fédérale-provinciale conjointe. Tant que nous ne parviendrons pas à cette dernière étape de l'harmonisation avec les dix provinces, nous n'aurons pas atteint l'objectif ultime qui consiste à n'avoir, en fait, qu'une seule évaluation environnementale par projet.

• (1540)

**Le président suppléant (M. Kilger):** Chers collègues, durant les cinq prochaines heures de débat, chaque intervention de député sera limitée à 20 minutes au maximum et suivie d'une période de questions et observations de 10 minutes, le cas échéant.

[Français]

**M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureux d'ajouter ma voix dans le débat qui couvre le projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Celle-ci vise à améliorer les éléments du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Durant les prochaines minutes, j'expliquerai et résumerai la teneur et la portée des amendements qui sont devant nous et je tenterai d'expliquer également le contexte dans lequel s'inscrit cette réforme.

J'aimerais tout d'abord souligner que ces amendements reflètent les engagements retrouvés dans le livre rouge, le programme du Parti libéral du Canada. Ces engagements ont été pris lors de

la dernière campagne électorale et notre gouvernement est déterminé à les respecter.

[Traduction]

À notre avis, les trois modifications proposées ne sont pas seulement essentielles à la mise en oeuvre efficace du processus fédéral d'évaluation environnementale, mais sont aussi conformes aux attentes des principaux intervenants. Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, le livre rouge renferme tout un chapitre sur le développement durable. Nous nous sommes engagés à créer un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable, et la ministre a déjà instauré des réformes à cet égard.

Nous nous sommes engagés à former un groupe de travail sur les outils économiques qui favoriseraient l'environnement et le développement durable. Ce groupe de travail est maintenant à l'oeuvre et présentera un rapport aux ministres des Finances et de l'Environnement afin que leurs recommandations soient prises en compte dans le budget de février.

Nous nous sommes engagés à instaurer une stratégie sur l'industrie de l'environnement et, encore une fois, nous l'avons fait. Cette stratégie contribuera au développement et à la consolidation des technologies environnementales au Canada, ce qui favorisera notre stratégie globale sur le développement durable. Nous nous sommes engagés à examiner la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ce qui, soit dit en passant, est une obligation légale, et cet examen est en cours.

L'élément clé de nos réformes dans le domaine du développement durable et de notre détermination à cet égard, c'est sans doute que nous nous sommes engagés à proclamer la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Nous croyons fermement et sommes convaincus que l'évaluation environnementale est le secret de la prévention de la pollution et de l'adoption de meilleures normes environnementales qui mènent à une plus grande qualité de vie et à une société durable.

Deux des modifications proposées dans le projet de loi C-56 répondent aux demandes répétées que les groupes environnementaux de tous les coins du pays ont formulées au cours des dernières années. La troisième modification vise à réduire l'incertitude et les retards dans l'application du processus d'évaluation environnementale, ce qui préoccupe toutes les parties intéressées et toutes les provinces, j'en suis certain.

Je voudrais tout d'abord parler de la première modification, qui a trait à la création d'un fonds d'aide aux participants, un fonds qui serait créé légalement pour encourager les Canadiens à participer aux audiences publiques tenues par les commissions d'évaluation environnementale.

La création d'un fonds d'aide aux participants est une question qui intéresse vivement les groupes de protection de l'environnement, et cela se comprend. Je dois dire que l'évaluation environnementale des principaux projets qui font l'objet d'audiences publiques est un exercice extrêmement complexe. En règle générale, l'évaluation environnementale des principaux projets aboutit à la publication de nombreux documents techniques. Par exemple, dans le cas de Grande-Baleine, il a fallu produire et étudier plusieurs milliers de pages de renseignements. Nous ne pouvons pas nous attendre à avoir la participation d'un public